

Le conseil juridique : un nouvel espoir pour récupérer l'exploitation de mes terres



A l'origine, un conflit foncier lié à l'héritage

En 1916, l'arrière-grand-père de M. Andrianindrainy Jeannot Arsène a laissé comme héritage un vaste terrain à ses descendants. A la mort de son grand-père en 1947, ce dernier a laissé un testament sur le partage de l'héritage mentionnant qu'aucun des héritiers ne pouvait diviser le terrain. Malheureusement, l'un des héritiers n'a pas respecté le testament, ce qui a rapidement entraîné un conflit foncier sur le partage des terrains.

En tant qu'héritier de ce terrain, Jeannot Arsène Andrianindrainy se sent victime.

La part de terrain, qu'il a toujours cultivé, n'est plus en sécurité depuis l'année 2000 car l'autre héritier en a pris possession.

« J'ai déjà déposé une plainte au tribunal depuis 2000, mais aucune suite jusqu'à maintenant et je ne sais plus quoi faire » témoigne Jeannot Arsène.

Le conseil juridique, une opportunité pour résoudre le problème

L'héritier victime en question a su, par le biais d'un affichage et d'annonces radio, que des permanences de conseils juridiques étaient organisées chaque mardi de la deuxième semaine du mois auprès du CSA Talatan'Ampano, avec la présence d'un technicien spécialiste juridique.

Il a décidé d'assister à l'audience publique pour voir si le conseil pourrait lui apporter une réponse. Par la suite, il a découvert qu'il pouvait également solliciter une audience privée en précisant son besoin.

Cela fait maintenant quatre fois qu'il vient consulter le technicien spécialiste juridique pour demander de nouveaux éclaircissements. Comme il possède le testament et la carte domaniale qui montre sa part de terrain et la partie de l'autre héritier, il demande appui au technicien spécialisé pour connaître la valeur juridique de ses preuves afin de relancer sa requête au tribunal.

Actuellement, il a récupéré tous les dossiers nécessaires et se prépare à rencontrer l'autorité compétente pour faire aboutir sa procédure.



Dans son témoignage, il confirme: « Grâce au conseil juridique, je sais maintenant ce que je dois faire pour appuyer ma requête au tribunal et je vais suivre de près mon dossier ».